



Turbulences

Journal à destination des agents des
Douanes de la DR de MULHOUSE

Mars 2010

CFDT Finances
ALSACE

CAP 2015: Triomphe du libéralisme?

Dans ce numéro :

CAP 2015.	1
Statut d'OEA	2
Des marges budgétaires nulles	2
Des missions moins de moyens moins d'effectifs	2
Bruxelles si loin et si proche de Paris	2
Journée du 23 mars	3
Lettre à Jérôme Fournel	3

Des élections sont passées. Changeront-elles notre quotidien ? On peut légitimement en douter. Les débats plateaux nous ont bien fait comprendre que la politique actuelle ne sera pas infléchie. Les réformes sont nécessaires, le bouclier fiscal est justifié, la défiscalisation des heures supplémentaires n'a pas asséché le marché de l'emploi. Circulez, il n'y a rien à voir. Les médias feront des lignes et des lignes du mini-remaniement ministériel. Au final, rien.



A qui appartient la planète?
Aux financiers ou...aux êtres humains?

Et la douane ?

Seuls la police, la gendarmerie et les hôpitaux auront eu l'heur d'être défendus par une opposition rassemblée. La douane est de toute façon trop méconnue ou trop petite pour avoir droit de cité dans les prime times. Exception en 2007, où la douane a malheureusement été à l'honneur du débat télévisé de l'entre deux tours de l'élection présidentielle qui voyait s'opposer les candidats Sarkozy et Royal. Morceaux choisis :

« Prenons des exemples, 20 000 douaniers. Cela n'a pas bougé depuis 80. Entre-temps, on a supprimé les frontières. » (N. Sarkozy).

« ...C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas diminuer le nombre de fonctionnaires. Si nous pouvons, en effet, en diminuer au ministère des Finances, **notamment dans les services des douanes**, ce sera pour en créer là où les besoins sont nécessaires pour remettre du service public là où il n'y en a plus, en milieu rural ou dans les quartiers dans lesquels, en effet, le manque de service public explique le délitement du lien républicain. » (S. Royal).

« Au moment du départ à la retraite, au lieu de recruter des douaniers, je recrute des infirmières. » (S. Royal)

Statut d'OEA = moins de douaniers et moins de déclarants

Cette perspective sûreté-sécurité s'inscrit dans une démarche globale de certification des opérateurs. Le statut douanier d'opérateur économique agréé offrira de nombreux avantages. Dans le cadre de la nouvelle application ICS (import control system prévu en 2011), les OEA auront la possibilité d'effectuer des déclarations anticipées sécurité simplifiées. Ces opérateurs seront également moins contrôlés. A terme (en 2015) ce statut devrait surtout permettre aux opérateurs les plus fiables de ne plus déposer de déclarations en douane, d'effectuer eux-même les contrôles douaniers (auto-contrôles) et de liquider les droits et taxes selon une échéance. C'est tout simplement la mise en place d'une chaîne de dédouanement sans douanier !

Il est évident que les grands groupes industriels et commerciaux seront les grands gagnants de la mise en place de ces procédures. Le libéralisme, encore et toujours, au service des plus puissants.

Pour avoir le statut d'OEA, les entreprises qui en font la demande doivent être auditées par un service régional dédié : le SRA (service régional d'audit). Ces postes à profil ont un grand avenir. Par un effet de vases communicants, si la charge de travail des SRA devenait telle qu'il faille que l'administration renforce ces services, elle le fera au détriment des unités de terrain.



Depuis 2009: des marges budgétaires nulles

Les marges de manoeuvre de l'administration sont contraintes par des mesures budgétaires très strictes : le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite (58 % des départs non remplacés au MINEFE) et des moyens budgétaires revus à la baisse.

Cette politique met en danger de nombreux services notamment par un effet papillon : un emploi douanier créé dans une direction condamne un emploi implanté dans cette direction ou dans une autre.

La CFDT s'inquiète par exemple de la décision des autorités britanniques d'offrir trois scanners aux brigades des douanes de Calais. Officiellement, ces scanners sont offerts pour lutter contre la fraude. Officieusement, les autorités britanniques souhaitent renforcer la lutte contre l'immigration clandestine. Là où le bât blesse, c'est qu'il faut 60 agents pour armer un scanner. Au total, il faudrait donc créer 200 postes à Calais, sans compter les dépenses de structures (administration, bureaux, logements). La CFDT a écrit au Directeur général pour connaître les conditions de création de ces 200 postes

sur la résidence de Calais. S'agira-t-il d'une création budgétaire ou d'un redéploiement d'emplois ? Le risque est de voir l'administration accélérer le rythme des fusions et des suppressions de brigades pour pouvoir dégager le volume d'emplois nécessaires à ce projet. Dans le contexte budgétaire actuel, la CFDT imagine difficilement l'administration des douanes créer 200 nouveaux emplois, alors que le plan pluri-annuel 2009-2011 vise à supprimer 1200 emplois sur trois ans.



58% des départs retraites non remplacés! Comment faire pour créer 200 emplois à Calais?

Des missions, moins de moyens moins d'effectifs

Les nouvelles missions de la douane ne sont pas accompagnées par la création de nouveaux emplois. Nous sommes dans une période où chaque responsable de BOP (budget opérationnel de programme) doit bricoler en permanence à la fois pour répondre aux contraintes du plan pluri-annuel de réduction des effectifs, mais aussi pour s'adapter aux exigences communautaires. Nous l'avons déjà dit, l'Union européenne a la volonté de simplifier les formalités douanières et de diminuer les contrôles en se basant sur l'analyse de risque et sur l'audit des opérateurs. Cette organisation suppose un renforcement des structures en amont (CROC, SRA, PAE) au détriment des services de terrain.

La réforme des opérations commerciales plonge les agents dans l'incertitude du lendemain. Cette incertitude est renforcée par l'impression que ces réformes menées par

Bruxelles ne sont pas clairement exposées et qu'elles portent dans leurs gènes des mesures qui iront à l'encontre des agents.

La vérité est plus prosaïque. En douane, peu d'agents ont une vue globale de la politique douanière menée à Bruxelles. L'organisation

sectorielle de la Direction générale n'est pas favorable à une vision plus large. Les Directeurs interrégionaux et régionaux doivent quant à eux gérer le quotidien des réformes, et notamment la suppression des emplois. Les informations arrivent partiellement, voire confusément aux agents. Le cafouillage qui persiste sur ECS en est l'illustration.

"Les nouvelles missions de la douane ne sont pas accompagnées par la création de nouveaux emplois. Nous sommes dans une période où chaque responsable de BOP (budget opérationnel de programme) doit bricoler en permanence..."

Bruxelles, si loin et si proche de Paris

Ce manque de perspective est inquiétant. Il n'est pas impossible que les restructurations imposées par Paris se heurtent parfois au projet communautaire.

La fermeture du bureau de BMA est un exemple concret. Ce bureau est concerné par la mise en place d'ICS, mais aujourd'hui, nul n'est en mesure d'évaluer concrètement la charge de travail supplémentaire et les effectifs douaniers nécessaires. La CFDT avait soulevé ce point dès l'annonce de la fermeture de BMA. Pis, la Direction régionale n'a plus de relais « technique » au sein du bureau de BMA. Il y a donc fort à parier que



On peut faire confiance à l'administration pour faire une juste évaluation de la charge de travail!

les agents de Saint-Louis devront à nouveau pallier dans l'urgence les défaillances de l'administration.

Après la fermeture des bureaux de Huingue et de BMA, les agents de Saint-Louis ont su développer une forme de fatalisme. Les conditions de fermeture du bureau de BMA ont imprégné l'esprit des agents qui ont définitivement compris qu'il ne fallait pas attendre beaucoup de soutien de la part de l'administration.

Journée du 23 Mars

Toutes ces raisons font que la journée du 23 mars revêtait une importance particulière. C'est pourquoi la CFDT vous a relayé plusieurs fois l'appel à la grève.

Nous subissons depuis trois ans l'application d'une démarche de performance qui s'accompagne d'une forte réduction d'effectifs. Depuis 2010, le statut de la fonction publique est remis en cause par la Loi de mobilité. Les conditions de travail se dégradent par l'application de la SUN (surface utile nette). Des services entiers doivent être relogés. Les résultats du 23 mars sont encourageants mais insuffisants. Avec 37,26 % de grévistes, la direction de Mulhouse se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale (32,66 % de grévistes). Le bureau de Saint-Louis Autoroute et la brigade de Saint-Louis Autoroute avec, respectivement, 90 % et 66 % de grévistes se sont fortement mobilisés.

La CFDT n'aura de cesse de le dire : plus nombreux, nous serons plus forts pour nous faire entendre. N'attendons pas les annonces de restructurations pour agir. Il sera alors trop tard...

Lettre du bureau national à Jérôme Fournel

Voici la lettre envoyée par le secrétaire national de la CFDT douane au directeur général, Jérôme Fournel concernant l'implantation de trois scanners à Calais. Les enjeux nationaux sont évidents

Paris, le 17 mars 2010.

Monsieur le Directeur Général.

Début avril, commencera à la BSI de Calais littoral une expérimentation sur l'utilisation d'appareils de radiographie des moyens de transport appelés communément « scanners ». Cette opération est financée en totalité par les autorités britanniques. Comme vous le rappelez dans la lettre de mission de M. Thierry Picard, chargé de la mise en place de ce dispositif, ces scanners seront armés par l'administration des douanes pour la sûreté et la lutte contre la fraude.

Ce projet structurant est avancé. En effet, un centre de coopération opérationnel commun entre la douane, la PAF, les autorités britanniques et la Chambre de Commerce de Calais est déjà mis en place.

A terme, les autorités françaises et britanniques souhaitent contrôler par scanner 100% du flux commercial. Pour assurer une certaine fluidité de trafic et prendre en compte les infrastructures autoroutières d'accès au port de Calais, c'est au minimum trois scanners qui seront nécessaires dans un premier temps.

Le fonctionnement « H24 » d'un tel dispositif nécessitera un renfort conséquent en terme de moyens et d'effectifs pour la BSI de Calais littoral. Lors du dernier CTPS-DI, M. le directeur interrégional à Lille estimait à 60 agents minimum les besoins en effectif pour armer un seul scanner, soit 200 agents pour armer les trois scanners.

Cette nouvelle activité, n'ayant pu être programmée dans le cadre du CPP 2009/2001, puisqu'elle intervient pendant cette période, pour la CFDT, il est nécessaire de procéder à un aménagement de ce CPP, par la réattribution au budget de la DGDDI, des sommes correspondant aux besoins en effectifs, en matériels sans ponction aucune sur un autre



Marre d'être stigmatisés.

Les agents des Finances et les douaniers étaient nombreux le 23 Mars dans la manif mulhousienne (voir en page 4)

programme.

Or, les contraintes imposées pour l'heure par le CPP ne permettent pas d'implanter 200 ETPT à la BSI de Calais Littoral sans les avoir préalablement supprimés dans une ou plusieurs autres résidences.

Au cas particulier, la mise en place de ces scanners ne saurait obérer la capacité opérationnelle d'intervention de la BSI de Calais littoral, notamment sur le flux touristique, ni d'une quelconque autre unité de surveillance sur le territoire national.

C'est pourquoi nous réclamons la création de 200 nouveaux emplois par une révision du CPP 2009-2011

En matière immobilière, il est nécessaire de procéder à la construction (location?) de locaux administratifs qui permettent de loger l'ensemble de ces personnels, à proximité de leur lieu d'activité opérationnelle.

Il devra en être de même pour le parc de logement de l'EPA Masse sur la résidence de Calais. Nous vous demandons dès à présent, en tant que président de l'EPA, qu'une réflexion s'engage au plus vite afin d'envisager l'achat ou la construction d'une nouvelle résidence douanière sur le Calais.

Enfin en matière indemnitaires, nous vous rappelons que l'ensemble du dispositif, y compris NBI, doit être appliqué aux personnels effectuant les missions afférentes.

En conclusion pour la CFDT, l'Etat doit mettre en accord les moyens (humains, financiers et matériels) de sa politique.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre entière considération.

**Le Secrétaire Général,
François-Xavier DEWASME**

« en conclusion pour la CFDT, l'Etat doit mettre en accord les moyens (humains, financiers et matériels) de sa politique »

CFDT Finances ALSACE

URI CFDT ALSACE
1 rue de Provence
68090 MULHOUSE cedex

Téléphone : 03.89.91.01.19
Télécopie : 00 00 00 00 00
Messagerie :
finances67-68@cfdt-alsace.com

CFDT
Des choix, des actes

Retrouvez nous sur le
WEB.
www.cfdt-finances.fr



Après le 23 Mars

APRÈS LE 23 MARS, LE GOUVERNEMENT DOIT DONNER DES SIGNES FORTS ET CHANGER DE MÉTHODE

Après le très fort taux d'abstention lors des deux tours des élections régionales, « les mobilisations d'aujourd'hui une nouvelle fois que les salariés ont le sentiment que l'on ne parle plus de leur situation réelle depuis septembre, expliquait François Chérèque en tête du cortège parisien, le 23 mars. C'est le signe qui a été envoyé par ceux qui ne sont pas allés voter et par ceux qui manifestent aujourd'hui, il est très important de dire que la crise est toujours là ». Le climat social « explosif », avec « des plans sociaux qui se multiplient et de la souffrance au travail », le confirme chaque jour.

Pour François Chérèque, il faut désormais, de la part du gouvernement, « des signes forts, un sommet social pour remettre des

mesures qui aident les salariés » : « Nous attendons un signe de justice sociale. Tout le monde sait très bien que le problème des retraites ne pourra pas être résolu tant qu'on n'aura pas fait chuter le chômage et remonter l'emploi dans ce pays, c'est pour cela que nous avons sou-

haité lier tous ces problèmes. » Et le secrétaire général de la CFDT de mettre en garde : « il ne faut pas tomber dans le panneau du gouvernement qui veut qu'on ne parle que des retraites » pour leur faire oublier le reste, à savoir notamment « l'emploi, le pouvoir d'achat et les conditions de travail ».

Crise financière : la réponse de Nicolas Sarkozy



C'est pourquoi la CFDT demande la mise « en place de mesures d'accompagnement social des salariés » et des demandeurs d'emploi, notamment ceux arrivant en fin de droit, à l'Assurance-chômage.